



# LES ARCHERS TROYENS

1<sup>ère</sup> Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Rédacteur : P. LARUE  
☎ : 06 27 28 10 01

Référence : PV AG n°01/2017-2018

Date d'édition : 14-10-2017 (version 1)

**Objet :** Assemblée Générale des Archers Troyens

**Date et lieu de la réunion :** samedi 14 octobre 2017 : 14h15 –16h45 à la Maison des Associations (Troyes)

**Participants :**

**Bureau de l'AG :** Jérôme BRIERRE, président – Michel DUPREY, vice-président – Frédéric KIRCHHEIM, trésorier – Philippe LARUE, secrétaire

**Membre du conseil d'administration :** Jonathan DIETRICH

**Licenciés constituant l'AG :** Sylvain PERSONNE DERMONT, Roger DESMAREST, Serge MARCHAND (présents) et Leslie AUGUSTYN – Marcel-Paul BRELET (représentés par délivrance de pouvoir)

**Autres licenciés :** Vanessa KIRCHHEIM, Justine BRIERRE, Théo BRIERRE, Denis COUCHOT

**Parents présents :** Laurence BRIERRE

**Représentant du comité départemental de l'Aube :** -

**Représentant de la mairie :** M. José GONCALVES

**Ordre du Jour de la réunion :**

- Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15/10/2016
- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité
- Résultats sportifs
- Licences 2018
- Bilan financier
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Election des vérificateurs aux comptes 2018
- Budget prévisionnel
- Projet sportif, projet du club
- Arbitrage
- Questions diverses
- Remise des badges
- Elections au Conseil d'administration et renouvellement de 2 membres du Bureau Directeur



# LES ARCHERS TROYENS

1<sup>ère</sup> Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



## Quorum :

Membres du club âgés de plus de 16 ans à la date de l'AG, membres de l'association depuis plus de 6 mois : 47

Membres constituant l'AG (à jour de leur cotisation) : 25

Quorum nécessaire aux délibérations de l'AG : 7

Avec 10 membres (8 présents et 2 représentés par pouvoir) constituant l'Assemblée Générale, le quorum permettant à cette instance de délibérer est atteint (8 présents pour 25 membres constituant l'AG, soit plus du quart des membres).

## Adoption du PV de l'AG du 15 octobre 2016 :

Le président commente en séance le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 octobre 2016.

L'approbation du PV est soumise au vote de l'assemblée qui l'adopte par 8 voix pour et 2 abstentions.

## Rapport moral du président des Archers Troyens :

Le président donne lecture de son rapport moral pour la saison 2016-2017. Le rapport moral du président est joint en annexe n°1 du présent PV.

## Rapport d'activités 2016-2017 :

Le président donne lecture du rapport d'activités de la saison 2016-2017.

Créneaux d'entraînements :

- mardi de 20h30 à 22h00
- vendredi de 18h00 à 22h00
- samedi de 18h00 à 20h00

Effectifs : 74 archers :

- dont 55 hommes et 19 femmes
- dont 32 jeunes et 42 adultes
- dont 36 en première année et 38 en renouvellement de licences

Exclusion d'un archer de l'association

Prestation de découverte du tir à l'arc :

- 4 séances d'une heure trente pendant les vacances d'hivers et 4 d'une heure trente pendant celles du printemps pour les passeports loisirs
- soirée de deux heures du 24/05/2017 pour les Etudiants à Troyes
- 6h15 pour le centre de loisirs Louis Brisson le 24 et 25/07/2017



# LES ARCHERS TROYENS

1<sup>ère</sup> Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Encadrement, formation :

- 2 cadres le vendredi (pour les compétiteurs)
- 3 cadres le samedi (pour l'initiation et les compétiteurs)
- 6 jeunes archers et 3 adultes ont participé aux formations d'entraînements mises en place par le Comité Départemental

Participation à la Fête du Sport le 4/09/2016 : manifestation regroupant toutes les associations municipales, organisée par la ville de Troyes.

Participation au VITALSPORT de Décathlon les 10 et 11/09/2016 : manifestation regroupant des associations.

Entretien matériel (réparation flèches, arcs, cibles) : 132 heures.

## Résultats sportifs :

Le président procède à la lecture des résultats sportifs de la saison 2016-2017 dont le récapitulatif est joint en annexe n°2 du présent procès-verbal.

A noter particulièrement les résultats obtenus :

- aux Championnats de France FITA par :
  - ✓ Serge MARCHAND, 24<sup>ème</sup> en Super Vétérans Hommes arc à poulies
- aux Championnats de France Fédéral par :
  - ✓ Thierry LANGE 29<sup>ème</sup> en Vétéran Homme arc à poulies
- aux Championnats de France Campagne par :
  - ✓ Jérôme BRIERRE, 29<sup>ème</sup> en Seniors Hommes
- aux Championnats de France Beursault (2016) par :
  - ✓ Serge MARCHAND, 15<sup>ème</sup> en Super Vétérans Hommes arc à poulies
  - ✓ Roger DESMAREST 29<sup>ème</sup> en Vétéran Homme arc à poulies
- aux Championnats de ligue Beursault par :
  - ✓ Ludovic FENARD, 6<sup>ème</sup> en Minimes Hommes
  - ✓ Roger DESMAREST, 3<sup>ème</sup> en Vétéran Homme
  - ✓ Serge MARCHAND 3<sup>ème</sup> en Super Vétéran Homme arc à poulies
- aux Championnats de ligue en salle par :
  - ✓ Mathis PEMJEAN 3<sup>ème</sup> en Benjamins Hommes
  - ✓ Ludovic FENARD 5<sup>ème</sup> en Minimes Hommes
  - ✓ Leslie AUGUSTYN 9<sup>ème</sup> en Seniors Femmes
  - ✓ Jérôme BRIERRE, 3<sup>ème</sup> en Seniors Hommes
  - ✓ Jonathan DIETRICH 13<sup>ème</sup> en Seniors Hommes arc à poulies
  - ✓ Jean Sébastien REGNIER 4<sup>ème</sup> Vétéran Homme arc à poulies



# LES ARCHERS TROYENS

1<sup>ère</sup> Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



- aux Championnats de ligue Fédéral par :
  - ✓ Jérôme BRIERRE, 4<sup>ème</sup> en Seniors Hommes
  - ✓ Jean Sébastien REGNIER, 2<sup>ème</sup> en Vétérans Hommes arc à poulies

A ces résultats dans les compétitions régionales et nationales, s'ajoutent 9 titres de champion départemental individuels.

En revanche, aucune participation aux compétitions par équipes tant en arc classique qu'en arc à poulie, hommes et femmes.

## **Licences 2017-2018 :**

Le président informe l'assemblée de l'évolution des tarifs affectant les cotisations pour la saison 2017-2018 :

- la part régionale est en augmentation notamment pour les licences jeunes et poussins par rapport à 2016-2017, modifications suite au passage à la nouvelle ligue « Grand Est », harmonisation entre les anciennes régions.
- la part club augmente de 1 € par rapport à 2016-2017.

Les familles d'au moins deux archers bénéficient d'une réduction de 10% sur la part licence et droit d'entrée.

Le détail des tarifs est repris en annexe n°3 du présent procès-verbal.

Le projet de tarifs applicables pour la saison 2017-2018 est soumis au vote de l'assemblée qui l'adopte par 8 voix pour et 2 abstentions.

## **Bilan financier :**

Le président commente le bilan financier détaillé de l'association pour la saison 2016-2017 repris en annexe n°4 du présent procès-verbal.

Au sujet de l'achat de matériel, le président précise que le matériel acheté au cours de la saison comporte essentiellement des arcs et des flèches pour l'initiation.

R. DESMAREST fait remarquer le manque de blasons que ce soit en salle ou en extérieur (trispots, beursault, ...). L'AG valide la proposition de M. DUPREY de gérer l'approvisionnement et la mise à disposition des blasons.

Le bilan financier est soumis au vote de l'assemblée qui l'approuve par 7 voix pour et 3 abstentions.

## **Rapport des vérificateurs aux comptes :**

MM. Marcel-Paul BRELET et Sylvain PERSONNE DERMONT, désignés en tant que vérificateurs aux comptes ont procédé à la vérification des comptes de l'association pour la saison 2016-2017 et proposent à l'assemblée de donner quitus au trésorier pour l'exercice de l'année écoulée.

Le président remercie les vérificateurs aux comptes pour leur contribution active au fonctionnement de l'association.

Le rapport des vérificateurs aux comptes est joint en annexe n°5 du présent procès-verbal.



# LES ARCHERS TROYENS

1<sup>ère</sup> Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



## Elections des vérificateurs aux comptes :

MM. Sylvain PERSONNE DERMONT et Marcel-Paul BRELET se portent volontaires pour la vérification des comptes de la saison 2017-2018. L'Assemblée Générale valide la candidature pour de MM. Sylvain PERSONNE DERMONT et Marcel-Paul BRELET pour la vérification des comptes de la saison 2017-2018 par 9 voix pour et 1 abstention.

## Budget prévisionnel :

Le président commente le budget prévisionnel détaillé de l'association pour la saison 2017-2018 repris en annexe n°6 du présent procès-verbal.

L'augmentation des frais prévisionnels relatifs aux déplacements sur les concours se justifie par la perspective de frais supplémentaires liés à la création de la région Grand Est.

Le budget prévisionnel est soumis au vote de l'assemblée qui l'approuve par 7 voix pour et 3 abstentions.

## Projet sportif – Projet du club :

Le président présente le projet sportif de l'association pour la saison 2017-2018.

L'encadrement des séances d'initiation du samedi sera réalisé par Michel DUPREY et Philippe LARUE titulaires du diplôme « Entraîneur 1 ».

J. DIETRICH propose d'accompagner les archers de 2<sup>ème</sup> année pour faciliter leurs premières compétitions : recenser les archers intéressés, puis identifier certaines dates de concours permettant cet accompagnement (logistique, coaching,...).

R. DESMAREST demande que le Bouquet Provincial et la présentation du drapeau du club, nécessaires aux inscriptions aux championnats de France Beursault soient considérés au même titre que les compétitions ouvrant droit au remboursement de frais visés au a) de l'article 7 du règlement intérieur de l'association. L'Assemblée Générale procède au vote et retient cette proposition par 4 voix pour, 4 abstentions et 2 voix contre.

R. DESMAREST demande que la limite de 250 km pour la prise en compte du remboursement des frais d'hôtel dans les conditions du a) de l'article 7 du règlement intérieur de l'association soit adaptée dans l'intérêt des archers pour éviter les temps de trajet importants avant une compétition du matin. Proposition est faite de remplacer le seuil de 250 km par la durée de 2 heures de trajet L'Assemblée Générale procède au vote et retient cette proposition par 7 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre.

Post-réunion :

Lors de sa réunion du 18/11/2017 (cf. PV de la réunion du CA du 18/11/2017), le CA constate l'irrégularité des votes réalisés lors de l'AG du 14/10/2017 concernant :

- le Bouquet Provincial (présentation du drapeau du club) et le tir du Bouquet, nécessaires aux inscriptions aux championnats de France Beursault, et le fait qu'ils soient considérés au même titre que les compétitions ouvrant droit au remboursement de frais visés au a) de l'article 7 du règlement intérieur de l'association,
- le remplacement de la limite de 250 km par une durée de 2 heures de trajet pour la prise en compte du remboursement des frais d'hôtel dans les conditions du a) de l'article 7 du règlement intérieur de l'association.



# LES ARCHERS TROYENS

1<sup>ère</sup> Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Les modalités de modification du Règlement Intérieur de l'association Les Archers Troyens sont définies par son article 10 :

### « **Article 10 : Modification du règlement intérieur**

*Le règlement intérieur de l'association « Les Archers Troyens » est établi par le conseil d'administration, qui le fait approuver par l'assemblée générale conformément à l'article XIII des statuts.*

*Il peut être modifié par le conseil d'administration sur proposition de la moitié au moins de ses membres, ou sur la demande soumise au bureau de la moitié plus un des membres constituant l'assemblée générale, par selon la procédure suivante :*

- ✓ *la demande de modification doit être adressée au CA au moins 15 jours avant l'une de ses réunions,*
- ✓ *le CA dispose de 4 mois pour valider ou refuser la modification proposée.*

[...] »

Dans le cas présent, les demandes ne sont pas valables dans la mesure où les propositions :

- ✓ n'ont pas été transmises préalablement à l'AG dans les délais requis pour être débattues réglementairement,
- ✓ s'agissant de demandes de rectifications du Règlement Intérieur, n'ont pas été transmises au CA dans les délais requis,
- ✓ ne remplissent pas les conditions pour être prises en compte dans le RI : l'origine des demandes n'émane ni du conseil d'administration sur proposition de la moitié au moins de ses membres, ni de la moitié plus un des membres constituant l'assemblée générale.

En conséquence, le CA ne peut en l'état procéder à la modification du Règlement Intérieur. Les propositions de prise en charge des frais dans les conditions mentionnées au 1<sup>er</sup> alinéa du présent paragraphe « Post-réunion » devront être reformulées conformément aux dispositions de l'article 10 du Règlement Intérieur.

### **Arbitrage :**

Pour la 5<sup>ème</sup> saison consécutive, le club des Archers Troyens ne dispose plus d'arbitre. En conséquence, en application des dispositions fédérales, le club se trouve dans l'incapacité d'organiser toute compétition pour la présente saison et jusqu'à ce qu'un membre du club débute une formation d'arbitre.

A la date de l'Assemblée Générale, Leslie AUGUSTYN et Benjamin MAI sont toujours volontaires pour entreprendre cette formation : en fonction de la publication des dates et du lieu de formation par le responsable de l'arbitrage de la région Grand Est.

### **Questions diverses :**

- 1) Foicy : absence de sanitaires à disposition hormis à la maison du gardien (environ 1 km de marche), difficultés d'accès (éloignement, problématique de la digue qui bloque l'accès par la rue latérale). La règle reste l'ouverture à la demande par le gardien (mais les représentants du club font remarquer au représentant de la commune que qu'il n'y a pas eu de présence en août et seulement une présence partielle en juillet) pour l'accessibilité en véhicule. Par ailleurs, le président indique que la clôture a été dégradée lors des travaux d'abattage des arbres et non



## LES ARCHERS TROYENS

1<sup>ère</sup> Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



remise en état : à plusieurs reprises, des personnes tierces ont accédé au terrain alors même que des archers étaient en train de tirer.

R. DESMARET évoque la possibilité de déplacer le terrain de tir de l'autre côté de la butte de terre ce qui permettrait un accès plus aisé et de profiter des sanitaires. Cette proposition nécessite un chiffrage des aménagements à réaliser : acquisition de cibles en remplacement de cibles fixes non déplaçables, aménagement local de stockage, clôture du site, ...

R. DESMARET indique de plus qu'en l'état le terrain de tir n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le représentant de la commune informera le représentant des services techniques F. SERRA pour prendre contact avec le président afin d'examiner les problématiques de sécurité du site actuel et la demande de déplacement et d'aménagement du terrain de tir.

- 2) Accessibilité à la salle : après les travaux de réfection de la piste d'athlétisme, le site a été fermé par un portail pour éviter que la piste ne soit livrée à des usages inadaptés (motos,...). Les représentants du club des Archers Troyens font remarquer au représentant de la commune que le sas d'accès présente certains risques de coincement et de heurt des personnes lors de son franchissement. L'accès à la salle ne pourra pas être réalisé par l'arrière de la salle en raison des risques liés au tir à l'arc (accès en latéral par rapport au tir).

### Remises de badges :

Non réalisé lors de l'AG.

Le président procédera à la remise de badges aux archers en fonction de leurs scores obtenus dans les différents types de compétitions, de leur type d'arc et de leur catégorie. Le président remettra les distinctions aux autres archers postérieurement à l'AG lors des séances d'entraînement :

- broches FITA
- broches pour la salle
- archers pour le Fédéral
- marçassins ou écureuils pour le Campagne
- marmots pour le Beursault
- brocard et lynx pour le 3D

### Elections au Conseil d'Administration :

Sortants : Frédéric KIRCHHEIM, Jonathan DIETRICH, sortants en 2017-2018 en application des statuts.

Candidature : Frédéric KIRCHHEIM – Jonathan DIETRICH

L'Assemblée Générale procède à l'élection de Frédéric KIRCHHEIM et Jonathan DIETRICH par 9 voix pour, 1 abstentions et 0 contre.



# LES ARCHERS TROYENS

1<sup>ère</sup> Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration se réunira pour procéder à la désignation des membres du bureau afin de pourvoir les postes vacants suite au renouvellement des membres sortants.

Président : J. BRIERRE

Vice Président : M. DUPREY

Secrétaire : P. LARUE

Trésorier : poste à pourvoir.

Candidats pour intégrer le bureau : Frédéric KIRCHHEIM et Jonathan DIETRICH

Le Président

Jérôme BRIERRE

Le Secrétaire

Philippe LARUE





**LES ARCHERS TROYENS**  
1<sup>ère</sup> Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



## **Annexe n°1 : Rapport moral 2016-2017 du Président**

Bonjour,

Bienvenue à tous à cette assemblée générale pour la saison 2016/2017.

Je remercie les présents d'avoir fait le déplacement.

Je remercie les bénévoles pour leur aide au développement du club. Vous répondez présents pour des actions ponctuelles mais je regrette que nous ne soyons pas plus nombreux sur la durée pour le fonctionnement du club. Les effectifs de l'association augmentent régulièrement et notamment nous sommes toujours le même nombre de membres au Conseil d'Administration. Une répartition des tâches sur plus de personnes, permettrait d'approfondir certains sujets pour un meilleur développement du club.

Durant cette saison, le Conseil d'Administration a pris la décision d'exclure un archer de l'association où son attitude avait changée et était devenu néfaste à l'image du club.

Pour finir, je remercie le conseil général et plus particulièrement la ville de Troyes pour leurs aides financières et pour les infrastructures troyennes mis à notre disposition.



# LES ARCHERS TROYENS

1<sup>ère</sup> Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



## Annexe n°2 : Résultats sportifs

### Championnat départemental en salle

- Benjamin Homme : Mathis PEMJEAN 2e
- Minime Homme : Ludovic FENARD 2e
- Cadet Femme : Vanessa KIRCHHEIM 2e
- Cadet Homme : Simon VERSET 1er
- Senior Femme : Leslie AUGUSTYN 1ère
- Senior Homme : Jérôme BRIERRE 1er  
Sébastien LEOST 7e  
Marcel-Paul BRELET 16e
- Vétéran Homme : Frédéric KIRCHHEIM 2e
- Senior Homme arc à poulies :  
Jonathan DIETRICH 3e
- Vétéran Homme arc à poulies :  
Jean Sébastien REGNIER 1er  
Roger DESMAREST 2e  
Michel DUPREY 5e
- Super Vétéran Homme arc à poulies :  
Serge MARCHAND 2e

### Championnat de ligue en salle

- Benjamin Homme : Mathis PEMJEAN 3e
- Minime Homme : Ludovic FENARD 5e
- Senior Femme : Leslie AUGUSTYN 9e
- Senior Homme : Jérôme BRIERRE 3e
- Senior Homme arc à poulies :  
Jonathan DIETRICH 13e
- Vétéran Homme arc à poulies :  
Jean Sébastien REGNIER 4e

### Championnat départemental FITA

- Vétéran Homme arc à poulies :  
Roger DESMAREST 2e



# LES ARCHERS TROYENS

1<sup>ère</sup> Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



- Super Vétéran Homme arc à poulies :  
Serge MARCHAND 2e

## Championnat de France FITA

- Super Vétéran Homme arc à poulies :  
Serge MARCHAND 24e

## Championnat départemental Fédéral

- Vétéran Homme arc à poulies :  
Jean Sébastien REGNIER 1er  
Thierry LANGE 2e
- Super Vétéran Homme arc à poulies :  
Serge MARCHAND 1er

## Championnat de ligue Fédéral

- Senior Homme : Jérôme BRIERRE 4e
- Vétéran Homme arc à poulies :  
Jean Sébastien REGNIER 2e

## Championnat de France Fédéral

- Vétéran Homme arc à poulies :  
Thierry LANGE 29e

## Championnat départemental campagne

- Senior Homme : Jérôme BRIERRE 1er

## Championnat France campagne

- Senior Homme : Jérôme BRIERRE 29e

## Championnat départemental Beursault

- Minime Homme : Ludovic FENARD 2e
- Vétéran Homme arc à poulies :  
Roger DESMAREST 1er
- Super Vétéran Homme arc à poulies :  
Serge MARCHAND 1er



# LES ARCHERS TROYENS

1<sup>ère</sup> Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



## Championnat de ligue Beursault

- Minime Homme : Ludovic FENARD 6e
- Vétéran Homme arc à poulies :  
Roger DESMAREST 3e
- Super Vétéran Homme arc à poulies :  
Serge MARCHAND 3e

## Championnat de France Beursault

- Vétéran Homme arc à poulies :  
Roger DESMAREST 29e
- Super Vétéran Homme arc à poulies :  
Serge MARCHAND 15e

## Championnat départemental 3D

- Senior Homme arc libre :  
Régis FENARD 2e

## Challenge du Comité de l'Aube (à la date de l'AG)

- Jeunes : Archers Troyens 5e
- Adultes poulies : Archers Troyens 3e
- Adultes classiques : Archers Troyens 7e

## Classement national salle

- Benjamin Homme : Mathis PEMJEAN 39e  
Etienne GURLIAT 491e
- Minime Homme : Ludovic FENARD 96e
- Minime Femme : Cassandra PETITJEAN 225e
- Cadet Femme : Vanessa KIRCHHEIM 413e  
Charlotte MARCHAND 773e
- Cadet Homme : Simon VERSET 995e  
Benjamin Mai 1291e
- Senior Femme : Leslie AUGUSTYN 368e  
Léa MOUGENOT 1521e
- Senior Homme : Jérôme BRIERRE 124e



# LES ARCHERS TROYENS

1<sup>ère</sup> Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



- Sébastien LEOST 177e
- Marcel-Paul BRELET 1960e
- Julien GAVOTTE 2315e
- Vétéran Homme : Frédéric KIRCHHEIM 1081e
- Senior Homme arc à poulies :  
Jonathan DIETRICH 225e  
Yue MA 413e
- Vétéran Homme arc à poulies :  
Jean Sébastien REGNIER 51e  
Thierry LANGE 110e  
Roger DESMAREST 275e  
Michel DUPREY 422e
- Super Vétéran Homme arc à poulies :  
Serge MARCHAND 137e

Il y a eu 105 participations à une compétition salle.

### Classement national FITA

- Benjamin Homme : Mathis PEMJEAN 200e
- Senior Homme : Jérôme BRIERRE 1066e
- Senior Homme arc à poulies :  
Yue MA 394e
- Vétéran Homme arc à poulies :  
Roger DESMAREST 295e
- Super Vétéran Homme arc à poulies :  
Serge MARCHAND 41e

Il y a eu 14 participations à une compétition FITA.

### Classement national Fédéral

- Benjamin Homme : Mathis PEMJEAN 210e
- Minime Homme : Ludovic FENARD 194e
- Senior Homme : Jérôme BRIERRE 75e
- Senior Homme arc à poulies :  
Régis FENARD 422e

Page 13 sur 18

Les Archers Troyens – Maison des Associations Sportives - 63, Avenue Pasteur 10 000 TROYES  
Agrément FFTA n° 2810009

Téléphone : 03 25 70 64 55 – Email : [archerstroyens@orange.fr](mailto:archerstroyens@orange.fr) - Site Internet : <http://lesarcherstroyens.c.la>



# LES ARCHERS TROYENS

1<sup>ère</sup> Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



- Vétéran Homme arc à poulies :
  - Thierry LANGE 27e
  - Jean Sébastien REGNIER 50e
  - Roger DESMAREST 63e
  - Michel DUPREY 273e
- Super Vétéran Homme arc à poulies :
  - Serge MARCHAND 27e

Il y a eu 42 participations à une compétition Fédéral.

### Classement national campagne

- Senior Homme : Jérôme BRIERRE 34e

Il y a eu 6 participations à une compétition campagne.

### Classement national 3D

- Minime Homme : Ludovic FENARD 40e
- Senior Homme arc à poulies :
  - Régis FENARD 191e
- Vétéran homme arc libre :
  - Roger DESMAREST 178e

Il y a eu 16 participations à une compétition 3D.

Il y a eu 9 participations à une compétition Beursault.



# LES ARCHERS TROYENS

1<sup>ère</sup> Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



## Annexe n°3 : Tarifs des cotisations 2017-2018

Les archers troyens

### TARIFS DES LICENCES 2017/2018

Types de licences	Part fédérale			S/Total	Part régionale	Part départementale	Part club	Total (**)
	Hors assurance	Part assurance						
Adultes	Compétition	41,75 €	0,25 €	42,00 €	20,00 €	13,00 €	35,00 €	110,00 €
	Club	33,75 €	0,25 €	34,00 €	19,00 €	10,00 €	35,00 €	98,00 €
	Sans pratique	28,75 €	0,25 €	29,00 €	15,00 €	9,00 €	0,00 €	53,00 €
Jeunes	24,75 €	0,25 €	25,00 €	25,00 €	12,00 €	7,00 €	35,00 €	79,00 €
Poussins	15,75 €	0,25 €	16,00 €	16,00 €	12,00 €	5,00 €	35,00 €	68,00 €
Conventions	F.F.H*	15,75 €	0,25 €	16,00 €	2,00 €	2,00 €	35,00 €	35,00 €
	F.F.S.A	15,75 €	0,25 €	16,00 €	2,00 €	2,00 €	35,00 €	55,00 €
	UNSS	15,75 €	0,25 €	16,00 €	2,00 €	2,00 €	35,00 €	55,00 €
Découverte (à partir 1/03)	FFSU	15,75 €	0,25 €	16,00 €	2,00 €	2,00 €	35,00 €	55,00 €
		16,75 €	0,25 €	17,00 €	3,00 €	2,00 €	18,00 €	40,00 €

\* parts fédérale, régionale et départementale prises en charge par la F.F.H.

\*\* Remise de 10% à partir de 2 membres inscrits d'une même famille

Droit d'entrée (**)		40,00 €
Droit de tir	L'année, adulte	50,00 €
	1 saison int ou ext	25,00 €
Frais de matériel	L'année, jeune (de P à C)	25,00 €
	Frais de matériel	25,00 €
Location pour arc de prêt		50,00 €
Abonnement à la revue fédérale TIR A L'ARC		
1 an	2 ans ( à souscrire uniquement auprès de la FFTA)	40 €
22 €		







**LES ARCHERS TROYENS**

1<sup>ère</sup> Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



## Annexe n°5 : Rapport des vérificateurs aux comptes 2016-2017

### RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Exercice 2016/2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission de vérificateurs aux comptes qui nous est confiée, nous avons vérifié les comptes de l'association « Les archers troyens », clos le 31 août 2017 et ayant débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Nous avons procédé, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de l'association. Nous avons ainsi pu effectuer dans de bonnes conditions tous les contrôles et vérifications en respectant les principes de diligence généralement admis.

Les soldes en banque sont conformes aux extraits de comptes.

En conséquence, nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2016/2017 tels qu'ils vous sont présentés.

En foi de quoi, nous avons rédigé le présent rapport.

A Troyes, le 13 octobre 2017

Les vérificateurs des comptes

Personne-Dermont Sylvain

Brelet Marcel-Paul



# LES ARCHERS TROYENS

1<sup>ère</sup> Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



## Annexe n°6 : Budget prévisionnel saison 2017-2018

CHARGES	PREVISIONNEL DE L'EXERCICE A VENIR	PRODUITS	PREVISIONNEL DE L'EXERCICE A VENIR
<b>60-Achats</b>		<b>70- Vente de produits finis, prestations de services</b>	
601000 - licence	4 000,00 €	706000- Prestations de service, initiations	350,00 €
606300 - Fourniture matériel archerie	2 400,00 €	707000- licences	5 000,00 €
606310- Petit équipement	400,00 €	707100- Licences Découvertes	160,00 €
606400- Fournitures administratives	50,00 €	707200- Droits d'entrée	880,00 €
606800- Achats alimentaires concours	100,00 €	707300- Frais d'entretiens	450,00 €
		707400- Locations arcs	400,00 €
<b>61-Services extérieurs</b>		707500- Droits de tirs	50,00 €
611000- Inscription championnats	400,00 €	708000- Produits, inscriptions concours	100,00 €
611100- Frais liés à l'organisation d'un concours	200,00 €	708100- Produits, entraîneur intervenant	400,00 €
611200- Frais liés aux déplacements concours	1 100,00 €	708800- Autres produits, buvettes concours	100,00 €
611300- Frais liés à des formations (dont arbitrage)	400,00 €		
613200- Services administratifs	40,00 €	<b>74-Subventions d'exploitation:</b>	
616000- Primes d'assurance	300,00 €	741200- Subvention Conseil Général	900,00 €
		741201- Subvention VILLE DE TROYES	900,00 €
<b>62-Autres services extérieurs</b>			
621000- Personnel extérieur, entraîneur intervenant	500,00 €	<b>75-Autres produits de gestion courant</b>	
625000- Déplacements missions	100,00 €	754000- Vente flèches de progressions	100,00 €
625700- Réceptions	200,00 €	754010- Vente passeports	10,00 €
626000- Frais postaux	50,00 €	758000- Produit, matériel	200,00 €
627000- Services bancaires et assimilés	10,00 €	758010- Produits, vêtements clubs	200,00 €
		<b>76-Produits financiers</b>	
		768000- Autres produits financiers	50,00 €
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>10 250,00 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>10 250,00 €</b>
		<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	
<b>86-Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87-Contributions volontaires en nature</b>	
862000- Mise à disposition gratuite de prestations	100,00 €	875000- Dons en nature	100,00 €
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>10 350,00 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>10 350,00 €</b>